

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT

LE PRESIDENT DU COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES ALTERNATIVES

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2014-053 créant l'unité mixte de service US 21 ;

Vu la décision n° 2014-366 renouvelant l'unité mixte de service US 21 ;

Vu la décision n° 2015-096 renouvelant l'unité mixte de service US 21 ;

Vu la décision n° 2017_209 nommant Madame Claudine MEDIGUE directrice de l'unité mixte de service US 21 ;

Vu la décision n° 2022-266 nommant Monsieur Gildas LE CORGUILLE directeur par intérim de l'unité mixte de service US 21 ;

Vu la décision n° 2023-537 nommant Monsieur Guy PERRIERE directeur de l'unité mixte de service US 21 et changeant son adresse ;

Vu la décision n° 2025_80 renouvelant l'unité mixte de service US 21 et prolongeant son directeur ;

Attendu que le CNRS est considéré, à l'instar de l'Inserm, de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et du commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives comme partenaire de l'Unité au sens de l'article R324-15 du Code de la recherche. Cette unité est référencée par le CNRS : UAR3601 ;

DECIDENT :

Article 1 : Il est mis fin, pour convenance personnelle, aux fonctions de Monsieur Guy PERRIERE, directeur de l'unité mixte de service US 21 intitulée « IFB-Core-Institut français de bioinformatique »

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 30 juin 2025.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel

**LE PRESIDENT DE INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE POUR L'AGRICULTURE,
L'ALIMENTATION ET L'ENVIRONNEMENT**

**LE PRESIDENT DU COMMISSARIAT A L'ENERGIE ATOMIQUE ET AUX ENERGIES
ALTERNATIVES**